



## Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°



Le CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Énergie, coordonne et accompagne depuis 2006, les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes et moyennes puissances auprès des décideurs publics et privés. Il rassemble près de deux cents entreprises, de maîtres d'ouvrage (publics et privés), d'organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie.

#### Contacts :

- Clarisse Fischer – Déléguée Générale – [c.fisher@cibe.fr](mailto:c.fisher@cibe.fr)
- Ludovic PRIEUR – Responsable de projets – [l.prieur@cibe.fr](mailto:l.prieur@cibe.fr)

## Le point de vue du CIBE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

Le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE) met en avant le bois-énergie, première énergie renouvelable, comme une solution clé pour la décarbonation, l'autonomie énergétique, et la valorisation des ressources locales. Avec 7 900 installations collectives et industrielles, le bois-énergie constitue une filière mature et structurante, contribuant à l'emploi local et réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> fossile.

Ses objectifs 2030 fixés par le SGPE en juillet dernier, doivent être maintenus pour la SFEC et le projet de la PPE afin de ne pas casser la dynamique de développement. La filière s'appuie sur un développement respectueux des cadres européens, tels que les directives RED II et RED III, en garantissant une gestion durable et diversifiée des approvisionnements en biomasse et un usage efficace.

**Le CIBE insiste sur l'importance de prioriser les installations à haut rendement et de consolider les outils. En maintenant une trajectoire ambitieuse mais réaliste, le bois-énergie peut continuer à jouer un rôle central dans la transition énergétique française.**

# Commentaires du CIBE sur le Projet de PPE et la SNBC : Contributions à la Concertation Publique

## La filière Bois-Energie à usage collectif, tertiaire et industriel

**Première énergie renouvelable en France**, le bois-énergie s'est développé depuis les années 2000 dans le collectif (principalement **via les réseaux de chaleur dont il a contribué fortement au verdissement**), **l'industrie** et dans une moindre mesure le tertiaire comme levier de décarbonation mature, reproductible mais également d'autonomie énergétique. Il permet de plus la valorisation de ressources territoriales et diversifiées : co-produits de la sylviculture, de l'industrie, entretien des parcs, haies, jardins, bois en fin de vie, avec des rayons d'approvisionnement inférieurs à 200 km.

7 900 installations de plus de 50 kW maillent l'ensemble du territoire français, et évitent d'ores et déjà l'émission de 6,5 Mt de CO<sub>2</sub> fossile, en dynamisant **l'emploi local** et en réduisant la précarité énergétique. Avec plus de 6 000 installations de moins de 1MW sur tout le territoire, le parc français s'est développé sur un maillage local permis par une structuration de l'approvisionnement. Cette présence du bois-énergie dans toute la métropole connaît des dynamiques régionales différentes qui s'accroîtront à horizon 2030 du fait de la disparité des besoins (densité de population et industrielle notamment). Ce développement devra s'appuyer sur des plans d'approvisionnement élargis et maîtrisés pour des installations à fort rendements.

## Des objectifs de développement en cohérence avec ceux proposés par le SGPE

Le CIBE souhaite rappeler que les objectifs bois-énergie ont été atteints à 77% pour la PPE précédente malgré un prix des énergies fossiles bas sur la période considérée. L'approvisionnement a pu se faire y compris pendant les conditions difficiles des crises traversées (covid et énergétique). Aujourd'hui une dynamique est lancée qu'il est important de ne pas freiner.

Le projet de SFEC proposé par le SGPE en juillet dernier prévoit un objectif national de production de chaleur en 2030 de 74 TWh/an. Cet objectif est en cohérence avec les travaux que le CIBE a engagés en parallèle de la rédaction de la SFEC sur le bois-énergie collectif, industriel et tertiaire à horizon 2030, en lien avec ses partenaires.

Cette trajectoire est ciblée sur des secteurs clés à décarboner, dont les projections sont issues d'hypothèses distinctes et spécifiques pour chacun de ces usages prenant en compte leur développement national historique, leur dynamique de développement actuelle et leur potentiel de développement.

- 45 TWh pour les besoins industriels ;
- 20 TWh pour les réseaux de chaleur ;
- 9 TWh pour les chaufferies dédiées aux bâtiments.

Ces objectifs doivent s'entendre hors UVE (y compris part biogénique) et hors CSR, qui se développeront en parallèle sur un gisement dédié et des trajectoires spécifiques.

**Or la baisse proposée par ce projet PPE, suivi d'une reprise est dommageable pour le développement d'une filière qui s'inscrit dans le temps long. Elle s'accompagne en effet de la structuration des filières d'approvisionnement territoriales et des usages qui s'inscrivent également dans le temps long comme les réseaux de chaleur.**

Comme le souligne à juste titre le projet de PPE, le soutien pérenne à la production d'énergie thermique renouvelable notamment par le Fonds Chaleur (outil efficace de décarbonation relevé par la cour des comptes) doit permettre le déclenchement des investissements nécessaires qui constituent pour le bois-énergie une part importante de son coût. **Cela assure la stabilité de son prix mais rend nécessaire ce soutien pour maintenir un écart vis-à-vis du prix très fluctuant des énergies fossiles en l'absence de renforcement de la contribution carbone. Une part devra également être dédiée au renforcement des filières d'approvisionnement structurée.**

## Le Bois-énergie un outil structurant pour les filières forêt, bois, hors forêt, résidus et déchets bois

Lors des crises énergétiques récentes, le bois-énergie a été fortement sollicité du fait de la stabilité de son prix au regard de celui des énergies fossiles, du levier de décarbonation qu'il représente, de la maturité de ses technologies et de la valorisation des ressources des territoires : plaquettes ou broyats à partir de ressources forestières (entre 35 à 70% de l'approvisionnement) mais également de co-produits de l'industrie, de bois hors forêts (parcs, jardins, linéaires de haies, etc.), de bois en fin de vie, ou bien de granulés, avec des rayons d'approvisionnement limités.

Le développement de l'ensemble de ces filières permet un développement structurant des filières sur des ressources locales, de manière durable et en articulation avec les autres usages. **Il est donc important que le projet de PPE, maintienne cette diversité des ressources et précise sur les mêmes périmètres l'offre et les demandes.**

L'objectif prioritaire de la gestion forestière française est la production durable de bois d'œuvre, à plus forte valeur ajoutée et essentielle à la bioéconomie. Pour atteindre cet objectif, des opérations de sylviculture sont nécessaires tout au long de la vie de la forêt. Or, dans bien des cas, ces opérations ne peuvent se faire que grâce au bois-énergie. C'est donc un outil indispensable au forestier, de surcroît dans un contexte où il doit accompagner la forêt dans son adaptation au changement climatique. **Ainsi les objectifs de la SNBC, doit prendre en compte la nécessaire complémentarité des usages afin de valoriser l'ensemble des volumes de qualités aléatoires pour les bois de crises. Il est également important de noter qu'une filière ne peut uniquement s'appuyer sur la valorisation de bois de crises pour se structurer.**

Le développement de la filière bois-énergie se fait depuis plusieurs années déjà avec la mise en œuvre de la directive sur les énergies renouvelables dite 'RED II'. Le déploiement de RED II a permis d'instaurer des exigences fortes pour la durabilité de la biomasse

forestière tout en s'appuyant sur les forces du cadre légal et administratif français (documents de gestion durable, certifications volontaires, implications des instances de contrôle) au travers d'une analyse de risque concluant pour la France à un risque faible et négligeable par rapport au non-respect des exigences fixées par la directive. La directive RED III, introduira entre autres de nouvelles exigences concernant la durabilité des approvisionnements d'un plus large spectre d'installations.

Il est important de rappeler que l'objectif du principe de cascade des usages demandé par RED3 cité est avant tout d'éviter des distorsions de marché qui pourraient résulter d'un soutien public à la valorisation énergétique au détriment d'autres usages ayant une valeur environnementale ou énergétique supérieure ce qui n'est pas le cas en France aujourd'hui pour le bois-énergie permettant la valorisation complémentaire et nécessaire.

Pour garantir une mise en œuvre équilibrée, les contours précis du principe de cascade doivent encore être clarifiés par la Commission Européenne, qui est chargée de fournir des orientations aux États membres. **En France, il est indispensable d'élaborer une doctrine claire pour l'application de RED3 et partagée sur l'application de ce principe en s'appuyant sur les outils existant sans déstructurer des filières efficaces aujourd'hui.** Une telle approche nécessite un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et respectueuse des besoins de la filière.

**Le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie reconnaît l'importance d'avoir des outils de suivi notamment statistiques consolidés des usages et ressources biomasse pour diminuer les incertitudes importantes de ces statistiques aujourd'hui et avoir des données partagées. Il souligne ainsi l'importance de la création du GIS biomasse. Dans l'attente de ses travaux, il est nécessaire de maintenir et prioriser le développement de cette filière mature et efficace (haut rendement) de décarbonation.**

Le bois-énergie un outil mature et stable de décarbonation et d'autonomie énergétique et de développement de la chaleur renouvelable

**La biomasse solide est à juste titre présentée comme une énergie locale.** En complément le bois énergie bénéficie d'une stabilité structurelle de son prix (part important de l'investissement et coût de la matière bas) et ne dépend pas de prix de marchés internationaux. Cette stabilité de prix est importante pour les industriels et les utilisateurs finaux, ainsi que sa décorrélation avec les énergies fossiles.

L'usage du bois énergie est particulièrement pertinent pour les installations à haut rendement car il permet une exploitation optimale de cette ressource renouvelable, **il est donc primordial que le merit order proposé donne priorité à l'usage à haut rendement et limite les autres usages.** Les réseaux de chaleur ou les chaufferies de cogénérations, souvent avec des rendements globaux supérieurs à 80 %, peuvent encore être renforcés en réduisant les pertes thermiques et en récupérant la chaleur résiduelle. Cela limite la quantité de bois nécessaire.

Il est mentionné à plusieurs reprises l'importance, dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ADEME, d'étudier les alternatives à la biomasse avant d'envisager la création d'une chaufferie ou de déployer un réseau de chaleur ; et ce afin d'éviter le recours systématique à la biomasse. Les porteurs de projets sont ainsi incités à appliquer cette démarche dès l'étude de faisabilité.

**Le CIBE souligne que les animateurs bois énergie acteur neutre de développement du bois énergie sont présents pour évaluer la pertinence du bois-énergie et le meilleur projet associé souvent en lien avec un réseau de chaleur et de plus en lien avec un mix ENR lorsque c'est pertinent et dès l'étude d'opportunité.** En effet, le bois est souvent une base structurante pour leur développement notamment pour sa stabilité et son coût. Le CIBE soulève donc l'importance que la formalisation de cet ENR choix puisse se faire de manière harmonieuse au niveau de l'étude d'opportunité en mettant à disposition un guide d'application concerté entre les filières.

## Conclusion

**Pour assurer un avenir durable et équilibré, le projet de PPE doit poursuivre et renforcer le soutien à la filière bois-énergie, qui est un levier de décarbonation éprouvé et un pilier de l'autonomie énergétique. Cela nécessite une vision stratégique basée sur la complémentarité des usages, une structuration pérenne des approvisionnements locaux, et un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes. Le CIBE insiste sur l'importance de prioriser les installations à haut rendement et de mettre en place des outils de suivi non déstructurants permettant de témoigner de la durabilité et l'efficacité de cette filière. En maintenant une trajectoire ambitieuse mais réaliste, le bois-énergie peut continuer à jouer un rôle central dans la transition énergétique française.**